

D E C I S I O N

Objet : Approbation du contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle «DIATY DIALLO LECTURE SOUND SYSTEM» de BLUE LINE PRODUCTIONS.

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2122-22,

Vu le code de la commande publique, et notamment son article R2122-8,

Vu la délibération du 9 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil municipal au Maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la proposition du contrat de cession du droit d'exploitation, pour le spectacle « DIATY DIALLO LECTURE SOUND SYSTEM », de BLUE LINE PRODUCTIONS.

Considérant que la Ville de Bagnolet facilite l'accès à l'art et la culture en proposant une offre culturelle variée sur le territoire de la commune,

Considérant que cette proposition correspond aux attentes de la Ville.

D E C I D E

Article 1 : APPROUVE le contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle « DIATY DIALLO LECTURE SOUND SYSTEM », de BLUE LINE PRODUCTIONS, sise Rue Droite-BP 10021 46600 MARTEL, représentée par sa Présidente, Naima BOURGAUT, pour un montant global de 907,93 € Neuf cent sept euros et quatre-vingt-treize centimes (frais annexe inclus).

Article 2 : PRECISE que ce spectacle aura lieu le Jeudi 04 avril 2024 à 19h30 au Théâtre des Malassis dans le cadre de la saison culturelle 2023-2024.

Article 3: DIT que les crédits sont inscrits au budget 2024.

Article 4 : La Direction Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de la Seine Saint-Denis, à Madame la Trésorière Principale de Montreuil et sera inscrite au registre des décisions et des délibérations. Il en sera par ailleurs rendu compte au Conseil Municipal lors de la prochaine séance. La présente décision est susceptible d'un recours gracieux auprès de l'autorité administrative compétente et d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Montreuil, dans les deux mois suivant sa notification.

Fait à Bagnolet, le 06 mars 2024.

Le Maire

Tony DI MARTINO

